

Démissions au Pôle Supérieur de Paris-Boulogne-Billancourt

Devant un projet artistique et pédagogique financièrement contraint, les représentants élus des professeurs et des étudiants démissionnent du conseil d'administration.



La direction a annoncé le gel d'une grande partie des places pour le recrutement de l'année 2023-2024. Seules 4 places seront ouvertes l'année prochaine pour la filière classique et contemporain, qui regroupe les instrumentistes classiques et les chanteurs. Paris-Boulogne-Billancourt fait pourtant partie des plus Pôle Supérieurs les

plus reconnus. Outre le théâtre et la danse, le département de musique se subdivise en plusieurs parcours : classique et contemporain, jazz, musique ancienne et musiques actuelles. En réponse, les représentants élus des enseignants et des étudiants ont posé, début janvier, leur démission du conseil d'administration et du conseil pédagogique : « *Nous ne réagissons pas contre la direction de Claude Georgel, précise une professeure avec qui nous avons pu échanger. Nous protestons contre le fait qu'il ne puisse pas mettre en place son véritable projet pédagogique du fait de budgets contraints. Cela va conduire à la perte d'une trentaine de places pour les étudiants en Île-de-France* ». Une décision qui aurait été prise de façon unilatérale, sans passer par les instances consultatives : « *La réforme est passée sans vote : les représentants élus des professeurs et des étudiants auraient été majoritaires* », affirme un enseignant. Certains d'entre eux iraient même jusqu'à la démission de leur poste d'enseignement.

Inquiétudes

Les professeurs craignent que le Pôle Supérieur ne remplisse plus ses missions initiales et perde notamment l'excellence qu'on lui connaît dans la formation d'orchestre : « *Les budgets n'ayant pas été augmentés par les tutelles, la direction cherche à faire une année blanche et à orienter le Pôle Sup vers autre chose que la ligne classique d'orchestre* », ajoute un autre enseignant. Le recrutement d'un quintet à cordes et d'un quintet de cuivres a en effet été évoqué pour l'année 2024-2025, ce qui n'ouvrirait cependant que dix places supplémentaires.

Sur le plan salarial, certains redoutent aussi une réduction de leurs heures et donc de leurs revenus. Interrogé à ce sujet, le directeur, Claude Georgel, évoque bien des conséquences sur les salaires : « *L'impact sera réel, mais limité* ».

À cela s'ajoute un nouveau dispositif législatif, qui exige à partir de janvier que les établissements s'assurent du travail réalisé, pour lequel le Pôle de Paris-Boulogne-Billancourt a demandé à ses enseignants de comptabiliser en fin de mois le nombre d'heures réalisées, leur annonçant alors un décalage d'un mois de leur salaire le temps de la mise en place du dispositif : « *Décaler les salaires n'est pas une obligation. D'autres Pôles ont choisi un autre mode de*

décompte. Ce choix est administratif, il ne prend pas en compte les professeurs », déplore un enseignant.

Situation critique

Il ne s'agit pas de la première crise que traverse le Pôle Supérieur de Paris-Boulogne-Billancourt, que finance le ministère de la Culture par le biais de la DRAC. **En 2019**, près de 350 000 euros manquaient déjà à la structure pour mener à bien ses missions. Claude Georgel, son directeur, souligne à cet égard un surcoût occasionné en 2016 par le passage du Pôle Sup du statut de structure associative à celui d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) : « *Cette transformation a engagé la mise en place d'un environnement administratif beaucoup plus lourd.* » Les sommes allouées par les tutelles seraient restées sensiblement les mêmes qu'auparavant, avec davantage de postes à rémunérer : « *Les équipes sont passées par des moments très difficiles en 2019, puis le Covid est arrivé et a masqué l'ampleur de la situation. Maintenant que nous travaillons à nouveau de façon normale, le fleuve est sorti de son lit* », explique le directeur. Le passage à l'EPCC a notamment eu pour conséquence de séparer en deux la direction du CRR et celle du Pôle Supérieur, alourdissant les frais.

Les professeurs et leur directeur soulignent également la difficulté à enseigner dans un établissement qui ne possède pas ses propres locaux : un éclatement que connaissent tous les Pôles Supérieurs, mais que la situation en région parisienne rend plus difficile encore, les étudiants partageant leurs heures entre Boulogne-Billancourt, le CRR de Paris rue de Madrid, plusieurs autres conservatoires dont celui de Vanves, la Sorbonne... L'administration ayant quant à elle été envoyée rue Berthier dans le 17ème arrondissement de Paris, au moment du passage à l'EPCC en 2016.

Plusieurs réunions sont prévues dans les semaines à venir entre les enseignants et leur directeur, qui se dit prêt à poursuivre le dialogue, tout en assumant la direction annoncée : « *J'ai dû arbitrer certaines choses, mais j'entends tout à fait les inquiétudes* ».